

Protocole de lancement et d'organisation des CE

I – Le choix des thèmes des Conventions futures.

Il est choisi à la fin de la Convention précédente, alors que toutes les zones sont en présence, par les responsables de la Convention qui s'achève, à savoir sa Commission scientifique, l'équipe du CIG et le responsable de la commission d'organisation.

II – La désignation des instances responsables.

La première Convention a été décidée à l'initiative des trois représentantes, France, Espagne, Italie.

Ce principe peut être maintenu, sauf qu'à partir de 2021 **la zone plurilingue** sera invitée à en être co-organisatrice, via son Représentant.

La commission scientifique : elle comprend deux collègues de chaque zone. Le Représentant plus un autre collègue. Ce dernier est choisi par le Représentant, en concertation avec les Présidents des zones ou des Forums (un pour la France, 2 pour l'Espagne (F9 et FOE), 3 pour l'Italie (FPL, Praxis, FLAI), 6 pour la zone plurilingue). Là où la zone comprend plusieurs Forums ou groupement de Forums il faudra veiller à la permutation.

La commission désigne un secrétaire chargé de veiller aux échéances et initiatives nécessaires au fonctionnement de la Commission.

La commission d'organisation : elle est composée dans la zone qui accueille la Convention.

Les deux membres de la commission scientifique de la zone et le président du Forum organisateur décident de son responsable qui, ensuite, compose son équipe en accord avec les 3 collègues qui l'ont choisi.

III– Agenda.

Les deux Commissions doivent être constituées et en état de marche deux mois et demi après la Convention précédente, soit début octobre de la même année.

L'annonce de la 2e Convention est alors diffusée sur les listes, avec toutes les informations qui la concerne.